



PIÈCES AUTO POUR LES PROS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

L.C.R.

Magasinier :

du : 02/05/2024

Echéance le : 30/06/2024

CS/SB

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

TVA : FR12902550565

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.	N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
4519047	0165285			Zone Expedition : 03			5205088	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5205088 DU 02/05/2024 **								
CN-356-TV								
COMMENTAIRE R.A. : CN-356-TV								
NUMERO DE COMMANDE :								
I:FILTRE A HUILE AM		SOGLS359 E01C03	1,00	4	16,90	50,00	8,45	8,45
I:FILTRE A AIR AM		SOGA1286 E03A05	1,00	4	56,10	50,00	28,05	28,05
I:FILTRE A GAZOLE AM		SOGC802 E05D03	1,00	4	37,56	50,00	18,78	18,78
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		55,28						
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIVRA LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe		Montants T.V.A.		Total T.T.C				
PI : 55,28		acquités sur les débits suivant autorisation de l'Administration				66,34		
MO : 0,00		(4) 20,000						
DIV : 0,00		55,28						
		11,06						

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4519047	0165285	5205088
Echéance le : 30/06/2024		
02/05/2024	66,34	



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu qu'en cas de retard de paiement, l'acheteur pourra se voir appliquer des pénalités calculées sur les sommes exigibles et non payées à l'échéance au taux minimum prévu par la loi (égal à 3 fois le taux d'intérêts légal en vigueur à compter de la date d'exigibilité desdites sommes). Par ailleurs, une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant minimum de 40 € (quarante euros) pourra être appliquée à l'acheteur.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement.